

Comment gérer mes déchets pendant le confinement ?



Mouchoirs, gants et masques à usage unique

Ils doivent être jetés dans **un sac fermé à garder 24 h** avant de le jeter dans le bac avec les ordures ménagères et en aucun cas directement dans le conteneur à ordures.

Emballages et papiers

Continuez à trier vos emballages chez vous ou dans le conteneur à proximité de votre domicile.



Déchets verts

Surtout ne les brûlez pas ! C'est interdit.

Leur combustion à l'air libre émet des particules fines qui dégradent la qualité de l'air et ont un impact sur notre santé.

Optez plutôt pour :

- **Le paillage** : Cette méthode consiste à déposer sur le sol, une couche plus ou moins épaisse de matière végétale qui permet d'éviter l'installation des herbes indésirables sur la terre nue et autour des plantes, de limiter l'évaporation de l'eau et ainsi maintenir le sol plus humide, de favoriser la vie du sol car en se décomposant le paillis fertilise le sol et nourrit les organismes du sol. Tout votre jardin tirera profit du paillage : potager, massifs, haies, arbres, verger mais aussi chemins et sentiers. A vous de choisir le type de paillis le plus adapté à vos envies et besoins.
- **Le compostage** : il s'agit d'un procédé naturel de transformation des déchets organiques, dont font partie nos déchets de cuisine d'origine végétale et nos déchets de jardin. En présence d'eau et d'air, et au contact avec le sol, les matières organiques attirent les micro-organismes décomposeurs (bactéries, champignons microscopiques, vers), qui les transforment en un terreau fertile : le compost. Ce dernier pourra être utilisé comme amendement organique, améliorant la structure des sols, ou comme engrais nourrissant les plantes. Un guide de compostage est disponible sur le site de Cœur de Savoie

Si vous ne pouvez pas avoir recours à l'une de ses solutions alors vous pouvez stocker vos déchets verts au fond de votre jardin en attendant la réouverture des déchèteries.